BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 031-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N° 418 NDF CONCLU LE 19 JUILLET 2005 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPEMENT (NDF) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PDSE).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 04 octobre 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit n° 418 NDF conclu le 19 juillet 2005 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds nordique de développement (NDF) pour le financement du Projet de développement du secteur de l'électricité (PDSE).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 04 octobre 2005.

Le Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Achille Marie Joseph TAPSOBA